

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION : FACULTATIVE MAIS....

La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ne prévoit plus l'obligation de remettre une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis.

Mais l'attestation de fin de formation peut néanmoins être **un moyen utile de démontrer la réalité d'une action de formation**. En effet, l'action de formation se définit désormais comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. [Art. L6313-2 du Code du travail](#)

L'action de formation doit permettre une évaluation des acquis. **La remise d'une attestation de formation remplit cette exigence.**

Elle est également expressément demandée dans certains cas, par exemple par l'INRS pour les formations PRAP-2S et APS-ASD :
« En plus du certificat prap 2S ou APS ASD, l'entité habilitée délivrera une attestation de formation mentionnant la durée et précisant que le nouveau domaine de compétences ALM a été acquis. »

Remarque : l'art. L6313-7 du Code du travail utilise désormais le terme « attestation » qui laisse plus de liberté pour la qualifier : attestation de compétences, de formation, de fin de formation,

Sources : Centre Info, Fiches pratiques ; INRS Quick Place PRAP

CHARTRE D'UTILISATION DES LOGOTYPES DES DISPOSITIFS DE FORMATION

Ces logotypes sont des propriétés de l'INRS.
Les utilisateurs autorisés à les reproduire, les conditions et règles générales d'utilisation sont précisés dans la chartre disponible sur la page démultiplication du site internet :
[Accéder à la chartre.](#)

Rappelons que **l'utilisation du logo INRS lui-même est strictement interdite.**



Pas de CNH entre juin et septembre.

Date limite d'envoi pour la CNH de sept. : 20/08/21.

ZOOM SUR LA VEILLE

Protocole sanitaire

Mise à jour du 8 avril

[Accès direct](#)

Fiches conseils métiers

*et guides salariés et
employeurs*

Mise à jour du 27 avril

[Accès direct](#)

Les Direccte deviennent

*les Dreetts : Directions
régionales de*

*l'économie, de l'emploi,
du travail et des*

solidarités

[En savoir plus](#)

Ressources INRS

Présentation de la

démarche ALM [Accéder](#)

à la plaquette

Prévention des TMS

Nouvelles animations

Napo allège la charge

[En savoir plus](#)